

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE LA  
PAROISSE DE SAINT-ANTONIN

**SESSION SPÉCIALE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ANTONIN, DÛMENT CONVOQUÉE PAR ÉCRIT, TENUE LE MARDI 21 AOÛT 2007, À 21 HEURES, AU CENTRE RÉJEAN-MALENFANT SITUÉ AU 305 RUE PRINCIPALE, SAINT-ANTONIN, LIEU ORDINAIRE DES SESSIONS DE CE CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

LE MAIRE :	RÉAL	THIBAUT
LES CONSEILLERS :	MARIO	FORTIN
	RÉAL	LANDRY
	EUGÈNE	LAROCHELLE
	MARCO	DESPRÉS
	DENIS	FORTIN
	RENÉ	BOISMENU

TOUS MEMBRES DU CONSEIL ET FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. LE MAIRE.

**2007-08-299 OUVERTURE DE LA SESSION**

La session débute à 21 heures. Le maire préside la session, et la directrice générale et secrétaire-trésorière rédige le procès-verbal.

**2007-08-300 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Lecture est faite de l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis normal de convocation. Il est proposé par Réal Landry, appuyé par Marco Després, d'ajouter à l'item « **Affaires nouvelles** », le sujet suivant :

- appui au projet d'éoliennes - Airtricity Canada;

l'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**2007-08-301 RÉSULTAT DES SOUMISSIONS**  
**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** des soumissions ont été demandées pour la construction d'un nouveau garage municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions reçues dans le délai prévu à cette fin sont les suivantes :

1.- Entreprises Jean-Yves Dionne de Saint-Pascal :

- structure en bois : 934 000\$, taxes incluses;

2.- KAMCO Construction inc. de La Pocatière :

- structure en bois : 955 500\$, taxes incluses;
- bâtiment de type « Bâti-Kit » : 899 000\$, taxes incluses;
- structure d'acier préfabriquée : 893 800\$, taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget disponible pour réaliser ce projet est de l'ordre de 700 000\$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Denis Fortin, appuyé par Marco Després, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- de refuser toutes les soumissions reçues et de rembourser par chèque les retenues de garantie;
- et de revoir le projet dans son ensemble afin de trouver des solutions au problème de financement.

**2007-08-302**

**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS-  
ACHAT D'UNE BENNE COMBINÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** des soumissions ont été demandées, par voie d'invitation écrite, pour l'achat d'une benne combinée en « u »;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions reçues dans le délai prévu à cette fin sont les suivantes :

- Plamondon Camquip Itée : 20 212\$, taxes en sus;
- Léo Lavoie & Fils (1976) Itée : 21 150\$, taxes en sus;
- Phil Larochelle Équipement inc. : 25 265\$, taxes en sus;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission la plus basse a été jugée conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réal Landry, appuyé par René Boismenu, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Plamondon Camquip Itée pour un montant de 20 212\$, taxes en sus.

**2007-08-303 RÉSULTAT DES SOUMISSIONS - PAVAGE DE RUES**

**CONSIDÉRANT QUE** des soumissions ont été demandées, par voie d'invitation écrite, pour des travaux de pavage dans les rues Léonard, Landry, et du Couvent;

**CONSIDÉRANT QUE** la seule soumission reçue dans le délai prévu à cette fin est la suivante :

- Construction BML : 82 596.25\$, taxes en sus;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Denis Fortin, appuyé par René Boismenu, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Construction BML au montant de 82 596.25\$, taxes en sus, et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat d'exécution des travaux.

**2007-08-304 POSTE DE JOURNALIERS/CHAUFFEURS À COMBLER**

**CONSIDÉRANT QUE** la convention collective a été signée pour une période de 5 ans, soit jusqu'au 30 juin 2011;

**CONSIDÉRANT QU'**un poste de journalier/chauffeur doit être comblé pour une période de 10 mois par année, et un autre avec une garantie de 26 semaines par année;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a pris connaissance des avis d'affichage préparés par la directrice générale et en accepte le contenu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par René Boismenu, appuyé par Mario Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'affichage des deux postes de journaliers/chauffeurs à combler.

Ces avis seront affichés au moment qui conviendra et seront transmis au Syndicat des employés municipaux de Saint-Antonin.

## **2007-08-305 EMBAUCHE DE DEUX ÉTUDIANTS COMME SIGNALEUR**

**CONSIDÉRANT QUE** le Syndicat des employés municipaux de Saint-Antonin a donné par écrit son accord à l'embauche de deux étudiants comme signaleur;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 4.09 c) de la convention collective en vigueur sera respecté par l'employeur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Eugène Larochelle, appuyé par Marco Després, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- de retenir les services de deux étudiants comme signaleurs pour la période du 20 au 31 août 2007 sur une base de 40 heures par semaine;
- et de payer le taux horaire du salaire minimum en vigueur.

**2007-08-306**

## **PLAN D'INTERVENTION ET RETOUR DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Antonin a pris connaissance du Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale et de ses annexes;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réal Landry, appuyé par Denis Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- que la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne le décès de celle-ci des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise et de la contribution du gouvernement du Québec;
- que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation « partielle » de travaux du 21 août 2007 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;
- que la municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2007-08-307

**AUTORISATION À LA TENUE DE L'ACTIVITÉ « RODÉO COUNTRY »**

Une demande a été faite pour la tenue de l'activité Rodéo Country sur le territoire de notre municipalité.

Il est proposé par Denis Fortin, appuyé par Eugène Larochelle, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- d'autoriser la tenue de l'activité Rodéo Country sur le territoire de la municipalité de Saint-Antonin en 2008;
- de demander au comité organisateur de déposer un protocole d'entente qui viendrait préciser les obligations de chacun conformément aux discussions tenues avec les membres du comité organisateur et le coordonnateur aux loisirs et le maire, et ce, dans les meilleurs délais afin que notre municipalité puisse débiter les travaux requis pour la réalisation de cette activité.

2007-08-308

**APPUI AU PROJET D'ÉOLIENNES - SKY POWER ET MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**ATTENDU QUE** le promoteur SkyPower projette de présenter une soumission dans le cadre de l'appel d'offre d'Hydro-Québec;

**ATTENDU QUE** le projet sera développé en partenariat avec la MRC de Rivière-du-Loup sous l'entité 9179-5278 Québec Inc.;

**ATTENDU QUE** ce partenariat permettra à SkyPower de bénéficier de l'expertise de la MRC quant à l'aménagement du territoire;

**ATTENDU QUE** le partenariat avec la MRC de Rivière-du-Loup permettra à cette dernière de bénéficier de revenus et par conséquent favorisera les services qu'elle offre aux municipalités de notre MRC;

**ATTENDU QUE** le promoteur entend travailler en collaboration avec la Municipalité de Saint-Antonin et de considérer celle-ci dans l'élaboration de son projet;

**ATTENDU QUE** les secteurs pressentis sont situés loin des zones habitées, au sud du village, sur les terres publiques et que l'impact sonore et visuel de ces éoliennes s'avère minime;

**ATTENDU QUE** le promoteur s'engage à développer son projet en collaboration avec un Comité de concertation élargie;

**ATTENDU QUE** le promoteur s'engage à verser des redevances à la Municipalité de Saint-Antonin pour chaque éolienne installée, et s'engage à négocier le montant des redevances avec la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Fortin, appuyé par Réal Landry, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La Municipalité de Saint-Antonin confirme son intérêt à accueillir des éoliennes sur son territoire.

- La Municipalité de Saint-Antonin est favorable au projet.

2007-08-309

**DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE -**

Il est proposé par René Boismenu, appuyé par Mario Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de porter le sujet à l'étude.

## **2007-08-310 COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Réal Landry, appuyé par René Boismenu, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver et de payer les factures suivantes :

- Poly-Expert Distribution inc. (facture 200623) : 27 074.52\$;
- facture 7119 : 168.79\$.

## **AFFAIRES NOUVELLES :**

### **2007-08-311 APPUI AU PROJET D'ÉOLIENNES - AIRTRICITY CANADA**

**ATTENDU QUE** le promoteur Airtricity Canada projette de présenter une soumission dans le cadre de l'appel d'offre d'Hydro-Québec;

**ATTENDU QUE** le promoteur entend travailler en collaboration avec la Municipalité de Saint-Antonin et de considérer celle-ci dans l'élaboration de son projet;

**ATTENDU QUE** les secteurs pressentis sont situés loin des zones habitées, au sud du village, sur les terres publiques et que l'impact sonore et visuel de ces éoliennes s'avère minime;

**ATTENDU QUE** le promoteur s'engage à verser des redevances à la Municipalité de Saint-Antonin pour chaque éolienne installée, et s'engage à négocier le montant des redevances avec la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Denis Fortin, appuyé par Eugène Larochelle, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La Municipalité de Saint-Antonin confirme son intérêt à accueillir des éoliennes sur son territoire.
- La Municipalité de Saint-Antonin est favorable au projet.

### **2007-08-312 PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions porte sur les sujets suivants :

- l'heure tardive de la réunion;
- les modifications à envisager au projet de construction du garage municipal;
- l'évaluation du coût du projet;
- les trois types de structures demandées;
- l'abri pour abrasif;
- les aides financières recherchées pour réaliser ce projet;
- le nombre de soumissionnaires au projet;
- le délai de soumission;
- les travaux à réaliser en régie;
- les frais de déplacement du maire et les autorisations requises, s'il y a lieu;
- l'embauche de signaleurs et les travaux à réaliser sur le chemin de Rivière-Verte.

### **2007-08-313 CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION**

Le maire propose la clôture de la session. La session est levée à 21 h 40.

Adopté à Saint-Antonin,  
Ce 21 août 2007